

de l'anglais ne le fait que dans une seule langue, celle du colonisateur. Si on pouvait avoir encore quelques doutes sur la non-validité de ce chiffon « constitutionnel », l'imbroglia linguistique que je viens de mentionner nous rassurerait complètement : nous vivons dans un Canada unilingue anglais, qui cherche à imposer sa propre langue et se moque éperdument des droits des francophones. Cela suffirait amplement à montrer à quel point le document dit constitutionnel de 1982 est en porte-à-faux avec ses propres intentions : il se contredit et se disqualifie.

Quant à la Charte des droits et libertés, elle n'existe pas plus que le document prétendument constitutionnel qui lui sert de support. Jamais, elle n'a reçu l'assentiment du Québec, qui, au demeurant, a sa propre Charte ; jamais, elle n'a été soumise à une consultation populaire.

Quand donc les hommes et les femmes politiques du Québec auront-ils le courage de rejeter toutes les décisions judiciaires ou politiques qui émanent de cette prétendue constitution ou de la Charte qui s'y rattache ? Quand donc rétorqueront-ils qu'il ne peut y avoir de loi anticonstitutionnelle, puisqu'il n'y a jamais eu et qu'il n'y a pas de constitution. Messieurs et Mesdames les journalistes qui pérorent (je laisse de côté les juristes dont c'est le gagne-pain !) devraient faire un effort pour s'en souvenir. À moins, bien sûr, qu'ils n'aient déjà donné leur consentement, *in petto*, au coup de force humiliant de 1982. Dieu fasse que je me trompe !

Le Canada ou la purification tranquille

On sait à quel point le Canada anglais aujourd'hui multiplie les articles haineux et insultants à l'endroit du Québec, qui a l'outrecuidance de vouloir légiférer en matière de laïcité ou de langue.

Outre le fait, que nous ne sommes pas intéressés à pratiquer un multiculturalisme qui, en ultime instance, nie notre passé, nous aimerions rappeler à ces braves orangistes de l'Ontario et de quelques autres provinces que leurs obsessions ne nous concernent pas. Il serait bon, en même temps, de leur rappeler avec quelle détermination injuste et sauvage, ils ont voulu éliminer de la carte le fait français au Canada. En est la preuve, la politique d'immigration suivie pendant près de deux siècles (jusqu'à nos jours) par leurs dirigeants, visant sadiquement à noyer les francophones du Canada dans une mer anglophone. C'est-ce que j'appelle *la purification tranquille*. En empêchant par la force le Québec (et plus généralement le Canada français) de contrôler son immigration, les Anglo ont agi avec un racisme bienveillant qui fait frémir. Cette mesure reposait sur l'idée sous-jacente, formulée autrefois par lord Durham, que la « race » canadienne française était une race inférieure qu'il fallait assimiler le plus rapidement possible. Il suffit aujourd'hui de regarder ce qui se passe au Manitoba pour se rendre compte que ces esprits supérieurs, ou qui se croient tels, ont en grande partie réussi. La parlure française est largement en voie d'extinction dans tout l'Ouest du Canada. Et maintenant, ils voudraient que le Québec rentre dans le rang et accepte peu à peu de se minoriser. Ils bénéficient pour cela d'une 5^e colonne, ceux que René Lévesque appelait si justement les Rhodésiens du Québec, cette minorité de 20 % (dont le donjon se situe dans une université bien connue) qui vote à l'unanimité pour le parti libéral canadien, ardent défenseur d'un régime totalitaire visant à imposer les vues d'Ottawa aux Québécois. Ce totalitarisme se fait par la contestation judiciaire des mesures prises par le Québec pour défendre sa culture et son originalité, par la nomination de juges voués aux intérêts du pouvoir central anglais, par la sélection des hauts dirigeants dans les entreprises d'État et par les interventions légales visant à restreindre toujours plus l'autonomie du Québec. Le tout

fait tranquillement. Bref, la domination tranquille, l'*épuration tranquille*. Par ailleurs, le grand art du colonisateur est de souder une partie des élites québécoises francophones pour donner l'illusion qu'il s'agit d'un non-événement. C'est ainsi qu'on entend un tas de ministres, d'hommes d'affaires (les sinistres chambres de commerce), d'universitaires, de journalistes, répéter aux Québécois que tout va bien dans le meilleur pays au monde et qu'il n'y a pas lieu de s'énerver. À vrai dire, les francophones devraient s'estimer heureux de pouvoir s'exprimer encore dans leur langue, alors que la langue « universelle » est l'anglais. Qu'ils s'inclinent devant leur maître et qu'ils s'occupent des « vraies » choses : l'économie. Bref, acceptons l'*épuration tranquille*, puisqu'elle est tranquille. Mourir à petit feu est si agréable !

Une royauté dirimante

Au grand étonnement de beaucoup, le Canada est une royauté. Une royauté par délégation, car son ou sa titulaire ne demeure pas dans son royaume. Une première chose est particulièrement dérangeante : la Reine, qui actuellement détient le pouvoir, exclut de l'accession au trône qu'elle occupe une large partie de ses sujets. En effet, jusqu'à présent, seuls des anglicans peuvent lui succéder. Deuxième chose, encore plus étonnante, cette personne est le chef spirituel de l'Église anglicane ; autrement dit, c'est une autorité religieuse qui gouverne un État dont une grande partie des citoyens sont d'une autre appartenance. Imagine-t-on le patriarche de Constantinople, un orthodoxe, régir la totalité des sujets qui peuplent le Canada ? ! Chose encore plus extraordinaire, c'est un chef religieux minoritaire, la Reine en l'occurrence, qui impose sa volonté aux lois qui nous astreignent. C'est elle, entre autres privilèges, qui promulgue la Constitution canadienne imposée aux

Québécois par la force. Il faut vraiment que les Anglo-canadiens soient quelque peu tordus dans leur tête pour ne pas comprendre que les Québécois ne veulent pas de cet asservissement. Que diraient les habitants de Toronto, par exemple, si le roi d'Espagne était leur souverain ? !

Réflexion faite, on peut se demander à bon droit si la prétendue « Constitution », résultat du coup d'État de 1982, a quelque valeur, puisque elle est avalisée par une autorité, aujourd'hui la Reine, demain le Roi, qui pratique dans son propre fors une discrimination explicite. Je suis étonné que personne n'ait jamais porté plainte contre cet état de fait auprès des plus hautes autorités juridiques et judiciaires internationales. On n'est plus au Canada dans un État de droit, mais dans pays où règne l'arbitraire, celui du bon vouloir d'une Reine qui exclut une partie de ses sujets. C'est plus qu'inquiétant, c'est intolérable.